

Arrêté du 24 décembre 2019 portant approbation du référentiel « Identifiant national de santé »

24/12/2019

Ce texte décrit les conditions et modalités de mise en œuvre de l'obligation de référencement des données de santé avec l'identifiant national de santé, uniquement pour la prise en charge sanitaire et le suivi médico-social.